

30 rue du Pré Monseu

59134 HERLIES

☎ 09.72.84.91.62

✉ ce.0591411n@ac-lille.fr

Site de l'école <http://ecole-herlies.etab.ac-lille.fr>

Année 2023/2024 NOTE D'INFORMATIONS : LETTRE DE RENTREE

Madame, Monsieur,

Toute l'équipe pédagogique souhaite que la collaboration entre Parents et Enseignants soit la plus efficace possible, pour le bien-être des enfants et leur réussite scolaire et espère que chaque élève fera les efforts nécessaires de concentration, d'application et de bon comportement pour obtenir les meilleurs résultats possibles et passer une excellente année scolaire.

Parents, Enseignants, Municipalité, Intervenants extérieurs, Personnel communal auront à cœur de travailler ensemble pour la bonne marche de l'école.

Régulièrement, vous serez informés par l'intermédiaire de l'ENT principalement, du site de l'école, ou votre boîte mail.

Voici ci-après les consignes, conseils et dispositions dont vous voudrez bien prendre connaissance en compagnie de votre (vos) enfant(s).

HORAIRES DE L'ECOLE	<p><u>La rentrée scolaire est fixée au Lundi 4 septembre 2023</u></p> <p>Les enfants seront accueillis à l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi.</p> <p>Accueil de 8 h 20 à 8 h 30 et de 13 h 20 à 13 h 30 Fin des cours à 11 h 30 et 16 h 30</p> <p>Il est exclu que les enfants de maternelle quittent seuls l'enceinte scolaire.</p> <p>Les portes de l'école seront fermées à clef dès l'entrée en classe des élèves. <u>Les retards seront donc à éviter</u> ils seraient une gêne pour les élèves qui travaillent.</p>
ACCUEIL DES ELEVES DES SECTIONS DE MATERNELLE	<p>L'accueil et la sortie des élèves se feront dans la classe.</p> <p>Nous nous permettons d'insister sur le fait que la personne qui amène l'enfant l'accompagne jusque dans sa classe, selon le temps, et en aucun cas, il ne sera « déposé » seul.</p>
CONSIGNES de SECURITE	<ul style="list-style-type: none">➤ Aucun enfant ne sera autorisé à quitter, SEUL, pendant le temps scolaire, l'école, même après demande écrite des parents.➤ Prévenir de tout changement intervenant dans la vie de l'enfant, notamment de changement de numéro de téléphone.➤ Par mesure de sécurité, poussettes, landaus, vélos, animaux ne sont autorisés à circuler ni dans la cour de l'école, ni dans les couloirs.

<p>REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE</p>	<p>Les parents ayant décidé d'inscrire un enfant dans l'école <u>doivent s'engager à respecter intégralement le règlement intérieur et à le faire respecter par leurs enfants.</u></p> <p><u>Les parents devront le signer après l'avoir lu.</u></p> <p><u>Les élèves des classes élémentaires devront aussi le signer.</u></p> <p><u>Il serait intéressant d'en faire une lecture avec votre (vos) enfant(s).</u></p>
<p>FREQUENTATION SCOLAIRE</p>	<p>Toute absence doit être justifiée.</p> <p><u>Les absences abusives ou dont le motif ne nous semble pas valable seront signalées à l'INSPECTION ACADEMIQUE.</u></p> <p>Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone, puis confirmée par un mot daté et signé du responsable sur l'ENT.</p> <p>Ce mot doit être remis à l'enseignant à l'avance, pour une absence prévisible, ou au plus tard le jour du retour de l'élève, pour une absence non prévisible.</p>
<p>CONTACTS AVEC L'ECOLE</p>	<p>Vous êtes invités <u>à prendre rendez-vous lorsque vous souhaitez rencontrer l'enseignant de votre enfant</u> par l'intermédiaire de l'ENT ou dans le cahier de textes.</p> <p>Il en est de même pour rencontrer Madame DECOSTER, la directrice en privilégiant les jours de décharge.</p> <p>En cas de nécessité absolue, vous pouvez voir la Directrice ou les Enseignants uniquement aux heures d'entrée et de sortie. Vous ne devez pas venir à l'école pendant les heures de classe, récréations comprises.</p> <p><u>Le téléphone ne doit être utilisé qu'en cas de nécessité absolue.</u></p> <p>Les notes d'informations sur la vie de l'école vous seront envoyées sur l'ENT ou votre adresse mail ou consultables sur le site de l'école : http://ecole-herlies.etab.ac-lille.fr/</p>
<p>BULLETINS et TRAVAIL A LA MAISON</p>	<p>Un livret scolaire unique (LSU) sera consultable sur Educonnect et sera remis 2 fois dans l'année pour les élémentaires.</p> <p>Il est demandé aux parents, soucieux de la réussite scolaire de leur(s) enfant(s), de tenir compte des observations qui figureront dans ces bulletins.</p> <p>Pour que les enfants puissent progresser, <u>il faut absolument que les leçons soient apprises et sues.</u> Merci de veiller à ce que les élèves effectuent le travail demandé par les enseignants.</p>
<p>ASSURANCE SCOLAIRE</p>	<p>Nous vous rappelons que <u>l'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident est obligatoire pour toute activité facultative</u> (sorties éducatives et voyage scolaire dépassant les horaires et/ou avec participation financière, classe de découverte ...). La formule 1 de la M.A.E est suffisante pour ces activités organisées dans le cadre scolaire.</p> <p><u>L'individuelle accident (à la MAE ou ailleurs) couvre un enfant s'étant blessé seul ou n'ayant pas de tiers clairement identifié.</u></p> <p>Si vous ne souhaitez pas adhérer à la M.A.E, vous devez fournir une attestation de votre société d'assurances mentionnant les garanties <u>Individuelle Accident et Responsabilité civile (pour tous les élèves) et Assistance Rapatriement (élèves allant en classe de découverte).</u></p>

	<p>Les familles sont donc priées de vérifier que l'assurance scolaire souscrite couvre non seulement le risque de dommage causé par l'élève (responsabilité civile), mais également le risque de dommage subi par lui avec tiers ou sans tiers clairement identifié (individuelle accident).</p> <p><u>Un élève insuffisamment couvert pourra se voir refuser la participation à une activité facultative (sortie dépassant les horaires scolaires, sortie avec participation financière...)</u></p>
FOURNITURES SCOLAIRES	<p>Le matériel individuel des élèves devra être renouvelé autant de fois que nécessaire. Nous demandons aux parents de vérifier périodiquement que ce matériel soit complet et en bon état.</p> <p>Les livres, classeurs, cahiers... fournis par l'école doivent faire l'objet de la part des enfants et de leurs parents de la plus grande attention. Avoir soin de ses affaires, n'est-ce pas là un premier pas vers l'apprentissage de la citoyenneté ?</p> <p><u>Le matériel fourni par l'école qui serait anormalement endommagé devra être remplacé ou remboursé.</u> Les livres doivent être recouverts (papier plastifié transparent) et étiquetés (nom de l'élève, cours, nom du maître).</p>
COOPERATIVE SCOLAIRE	<p>Elle est fixée pour l'année à 15 € par enfant.</p> <p>Cet argent permet de financer l'adhésion à l'OCCE (votre enfant devenant coopérateur assuré pour les actions organisées par la Coopérative Scolaire), des frais de transport (rencontres sportives), des projets de classe et d'école.</p> <p>Pour le règlement, veuillez mettre le chèque (à l'ordre de Coopérative O.C.C.E Ecole Simone VEIL HERLIES) dans une enveloppe à l'enseignant de votre enfant.</p> <p><i>Le règlement devra être fait avant fin septembre 2022.</i></p>
SPORT	<p>Par mesure d'hygiène, les enfants en élémentaire doivent posséder une tenue réservée uniquement aux activités sportives à l'école (voir règlement de la séance de sport joint).</p> <p>Le sport à l'école est une matière obligatoire.</p>
VETEMENTS	<p>Il est conseillé d'inscrire le nom des enfants à l'intérieur de leurs vêtements. Les parents constatant que leur enfant rentre à la maison avec un vêtement, ou tout autre objet, ne lui appartenant pas, voudront bien le ramener à l'école afin que le propriétaire puisse le récupérer.</p> <p><u>Les vêtements trouvés seront déposés au bureau de Mme DECOSTER.</u></p>
ETUDE SURVEILLEE	<p>Les élèves des classes élémentaires pourront bénéficier d'un service d'étude, les lundi, mardi et jeudi et vendredi, dès <u>le lundi 11 septembre 2023 de 16 h 30 à 17 h 30.</u></p> <p>Ces séances permettront aux élèves de recevoir <u>l'aide, les conseils et la vérification d'un enseignant pour les devoirs.</u></p> <p>Les leçons doivent néanmoins être vérifiées par les parents à la maison.</p> <p>L'étude pourra être conseillée pour votre enfant si son organisation personnelle est défaillante ou si ses résultats scolaires pouvaient s'en trouver améliorés.</p>

	<p>Le prix de l'étude est 1,43 euros pour (au 1^{er} septembre 2022). Le prix de l'étude hors inscription est 2,86 euros (au 1^{er} Septembre 2022).</p> <p>L'inscription, pour TOUTES les activités périscolaires (garderie, cantine et étude) se fait maintenant sur le portail.</p> <p>La Mairie éditera ensuite une facture en fin de mois.</p>
<p>ACCUEIL PERI SCOLAIRE</p>	<p>Les élèves peuvent être accueillis à l'accueil périscolaire situé à l'école dès 7h15 le matin et jusque 18H30 le soir.</p> <p>Le tarif horaire est fonction du quotient familial.</p> <p>En raison de la situation sanitaire, le goûter n'est plus fourni.</p>
<p>RESTAURANT SCOLAIRE</p>	<p>Il est impératif d'inscrire l'enfant avant toute fréquentation, par le biais du portail de la Mairie.</p> <p>Chaque jour, un agent communal fera l'appel dans les classes.</p> <p>Le prix de la cantine est de 3,57 euros (au 1^{er} septembre 2022). Le prix de la cantine est doublé en cas de non réservation.</p>
<p>RENCONTRES PARENTS/ENSEIGNANTS, CONCERTATIONS et VACANCES SCOLAIRES</p>	<p>Des notes d'informations vous seront remises, ainsi que les vacances scolaires et les jours fériés !</p>

**Pour l'équipe pédagogique,
Mélanie DECOSTER, directrice.**